Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_043-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUT
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

RESSOURCES HUMAINES

DCC26-043

OBJET : DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Monsieur Dominique CORNILLAUD, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et de la Culture, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU DUERP

La réalisation et l'actualisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), sont une obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet **d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes**. C'est un véritable outil de communication et de management des risques.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Le document unique doit être **mis à jour une fois par an**, notamment en fonction des **nouveaux risques identifiés** ou lors d'une **réorganisation** modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.
Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité (ou de l'établissement).

2. DEMARCHE D'ADOPTION DU DUERP A RAFCOM

Afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des agents, Roche aux Fées Communauté dispose d'un DUERP dont la mise à jour a débuté.
L'évolution de l'organisation, des services, des sites de travail nécessite en effet de procéder à une refonte globale du document de base de la démarche de prévention en santé et sécurité au travail.
Roche aux Fées Communauté a donc réengagé une démarche d'évaluation des risques professionnels et en retranscrit les résultats au fur et à mesure dans son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le document unique sera consultable par voie dématérialisée sur le réseau numérique et en version papier auprès du service des Ressources humaines.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_043-DE

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au Conseil de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels partiellement réalisé, tel que ci-annexé.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L352-4 et L811-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 20 novembre 2025,

Il vous est proposé :

- ***De valider le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) partiel*** *ci-annexé* ***;***
- ***D'approuver la mise en œuvre d'un plan d'actions issu de l'évaluation des risques, son suivi, ainsi que la finalisation et la réévaluation régulière de ce document unique ;***
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_043-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

STIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance